

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°30 du 7 août 2008

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°18

CIRCULAIRE N° 0-57192-2008/DEF/DCCM/ADM/UNITES

modifiant la circulaire n° 200/DEF/DCCM/ADM/UNITÉS du 17 décembre 2003 mettant en service le registre des actes d'administration.

Du 23 juillet 2008

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE LA MARINE : *sous-direction « administration » ;
bureau « administration des unités ».*

**CIRCULAIRE N° 0-57192-2008/DEF/DCCM/ADM/UNITES modifiant la circulaire n°
200/DEF/DCCM/ADM/UNITÉS du 17 décembre 2003 mettant en service le registre des actes
d'administration.**

Du 23 juillet 2008

NOR D E F B 0 8 5 1 6 4 3 C

Précédent Modificatif :

Circulaire n° 000-3717-2007/DEF/DCCM/ADM/UNITES du 23 janvier 2007 (BOC N° 14 du
19 juin 2007, texte 71).

Texte modifié :

Circulaire n° 200/DEF/DCCM/ADM/UNITES du 17 décembre 2003 (BOC, 2004, p. 208. ;
BOEM 140.6) modifiée.

Référence de publication : BOC N°30 du 7 août 2008, texte 18.

La circulaire n° 200/DEF/DCCM/ADM/UNITES du 17 décembre 2003 est modifiée comme suit.

1. Dans l'imprimé, « sommaire général », remplacer :

« Tableau II. Mutations de l'officier responsable de l'administration » ;

par

« Tableau II. Mutations de l'officier chargé de l'administration ».

2. Dans l'imprimé, partie « direction de l'administration de la formation », tableau II, remplacer :

« Mutations de l'officier responsable de l'administration » ;

par

« Mutations de l'officier chargé de l'administration ».

3. Dans l'imprimé, livre I « trésorerie » :

3.1. Dans le sommaire, supprimer :

« I-C. Mutations et interims de l'agent postal » ;

« III-D. Suivi des chèques en attente d'encaissement ».

3.2. Dans les instructions pour la tenue du livre I « Trésorerie », point 2, supprimer :

« Le tableau III-D est arrêté à la fin de chaque mois sous la signature du trésorier ».

- 3.3. Supprimer le tableau I-C « mutations et interims de l'agent postal (agence postale navale embarquée) ».
- 3.4. Supprimer le tableau III-D « suivi des chèques en attente d'encaissement ».
4. Dans l'imprimé, livre III « alimentation », dans le sommaire, supprimer :

« I-C. Composition de la commission d'ordinaire ».
5. Le présent modificatif entre en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
directeur central du commissariat de la marine,*

Hubert SCIORELLA.